
SEX1011 Méthodes quantitatives en sexologie

Informations sur le cours

Plage horaire : mardi et jeudi 14h à 17h, groupe 20

Enseignant: Dominic Beaulieu-Prévost, professeur, département de sexologie.

Local: N-M120 (et au A-1925 pour les laboratoires pratiques)

Pour contacter l'enseignant

Optimal : juste avant ou après le cours, ou à la pause

Courriel: beaulieu-prevost.dominic@uqam.ca

Site professionnel (et du cours) : www.dbprevost.uqam.ca

Encadrement : sur rendez-vous

Description du cours : (Objectifs et sommaire)

Objectifs

Les objectifs de ce cours sont: comprendre les types de recherche quantitative appliqués à la sexologie; savoir trouver de la documentation scientifique; savoir lire et interpréter des articles scientifiques et produire une synthèse de l'état des connaissances; développer de bonnes stratégies de référencement et de citation des sources sans plagiat; savoir interpréter des résultats de recherche quantitatifs; conceptualiser un problème de recherche et en démontrer la pertinence; connaître les stratégies d'échantillonnage et les méthodes quantitatives de collecte de données; se familiariser avec les méthodes quantitatives descriptives et l'inférence statistique; juger de la qualité d'une recherche quantitative.

Sommaire du contenu

Processus scientifique et bases épistémologiques de la recherche. Techniques de recherche documentaire. Critères de scientificité et regard critique sur la qualité des écrits scientifiques. Étapes de la recherche quantitative. Formulation d'un problème de recherche. Objectifs, questions et hypothèses de recherche. Types de devis quantitatifs. Stratégies d'échantillonnage. Variables et opérationnalisation. Méthodes de mesure. Tests d'hypothèses. Statistiques descriptives. Inférence statistique.

Objectifs généraux

1. Se familiariser avec les pratiques de la recherche quantitative et ses produits
2. Se préparer à l'utilisation de recherche quantitative dans le cadre de l'exercice de la profession de sexologue
3. Se préparer au programme d'étude en développant les compétences méthodologiques nécessaires pour réaliser les travaux académiques avec la rigueur attendue

Livre obligatoire

Fortin, F., et Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (4e édition)*. Montréal : Chenelière Éducation, 512 pages.

Le livre est disponible à la COOP-UQAM, au J-M500. Les textes inscrits comme lectures obligatoires servent à vous préparer à la présentation faite en classe et doivent donc être lus avant la période assignée. L'ensemble des lectures obligatoires est matière à examen.

Dans les ventes de livres d'occasion, il est possible que vous croisiez l'édition antérieure (la 3e) du manuel. Vous pouvez utiliser cette version au lieu de la 4e édition, puisque le cours a originellement été développé avec la 3e édition puis adapté à la 4e édition. Les chapitres alternatifs pour la 3e édition sont présentés *en italique*, dans le présent plan de cours. La référence de la 3e édition du manuel est la suivante: Fortin, F., et Gagnon, J. (2015). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (3e édition)*. Montréal : Chenelière Éducation, 536 pages.

Calendrier détaillé des cours et lectures associées :

Cours 1 2 mai	Présentation du plan de cours et introduction <ul style="list-style-type: none">• Enseignant et plan de cours• Entente d'évaluation• Guide de présentation des travaux• Introduction à la recherche et aux méthodes quantitatives en sexologie Textes obligatoires : Fortin et Gagnon (2022/15), chapitres 1 à 3. Guide de présentation des travaux pour les étudiant.e.s du baccalauréat en sexologie (à télécharger au : https://sexologie.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/75/2018/05/Guide-de-presentation-des-travaux.pdf)
Cours 2 4 mai	Recherche scientifique et contextes de recherche sexologiques <ul style="list-style-type: none">• Recherche et pratiques sexologiques• Types de recherche• Démarche scientifique• Critères de scientificité Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022/15), chapitre 4. Antonius, Rachad. (2016). <i>La méthode scientifique et les sciences sociales; considérations élémentaires</i> . Montréal : UQAM. [vous sera envoyé par courriel]
Cours 3	Recherche documentaire <ul style="list-style-type: none">• Types de documents

<p>9 mai au local d'informatique A-1925</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche et outils <p>Atelier de recherche documentaire</p> <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022/15), chapitre 5. Université du Québec à Montréal (UQAM). [s.d.]. <i>Infosphère – Rédiger un travail</i>. [à récupérer de http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail]</p>
<p>Cours 4 11 mai</p>	<p>Conception et formulation d'un problème de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de recherche • Problème de recherche • Formulation d'hypothèses <p>Textes obligatoires : Fortin et Gagnon (2022/15), chapitres 6 et 7.</p>
<p>Cours 5 16 mai</p>	<p>Hypothèses et variables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation des variables • Types de variables <p><i>Remise de la problématique et de la bibliographie</i></p> <p>Texte obligatoire: Fortin et Gagnon (2022/15), chapitre 8 (et 9).</p>
<p>Cours 6 18 mai</p>	<p>Devis de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Types de devis • Validité interne et externe <p>Préparation à l'examen</p> <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitres 10, 12 et 13. <i>Fortin et Gagnon (2015), chapitres 10 et 12.</i></p>
<p>Cours 7 23 mai</p>	<p>Examen mi-session</p>
<p>Cours 8 25 mai</p>	<p>Collecte de données 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillon vs population • Méthodes d'échantillonnage • Introduction à la mesure • Échelles de mesure (types et propriétés) <p><i>Remise de la recension des écrits</i></p> <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitres 16 et 17(17.1 à 17.3). <i>Fortin et Gagnon (2015), chapitres 14 et 15(15.1 à 15.3).</i></p>

<p>Cours 9 30 mai</p>	<p>Collecte de données 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de mesure • Validité des mesures <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitres 17(17.4 à 17.6) et 18. <i>Fortin et Gagnon (2015), chapitres 15(15.4 à 15.8) et 16.</i></p>
<p>Cours 10 1er juin au local d'informatique A-1925</p>	<p>Statistiques descriptives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions statistiques de base • Représentation de distributions • Tendance centrale, dispersion et forme • Relation entre deux variables <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitre 21 (<i>ou Fortin et Gagnon (2015), chapitre 19</i>).</p>
<p>Cours 11 6 juin au local d'informatique A-1925</p>	<p>Inférence statistique 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions inférentielles de base • Marge d'erreur et intervalles de confiance • Tests d'hypothèse <p><i>Remise de l'objectif et de l'hypothèse en découlant</i></p> <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitre 22 (<i>ou Fortin et Gagnon (2015), chapitre 20</i>).</p>
<p>Cours 12 8 juin au local d'informatique A-1925</p>	<p>Inférence statistique 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Survol des types d'analyse • Différences de moyennes et de proportions • Associations bivariées <p>Texte obligatoire : Fortin et Gagnon (2022), chapitre 23 (<i>ou Fortin et Gagnon (2015), chapitre 21</i>).</p>
<p>Cours 13 13 juin au A-1925</p>	<p>Inférence statistique 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux analyses multivariées
<p>Cours 14 15 juin au A-1925</p>	<p>Inférence statistique 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision et consolidation
<p>Cours 15 20 juin</p>	<p>Examen final</p>

Approche pédagogique

À partir du contenu avancé, des thèmes choisis, les stratégies pédagogiques consisteront en :

- des exposés magistraux et des discussions;
- des lectures obligatoires;
- de la formation pratique en laboratoire;
- des documents audiovisuels;
- de l'encadrement pédagogique;
- l'accès à des ressources pour les cours par un site internet.
(<https://dbprevost.uqam.ca/enseignement/>).

Évaluation

Deux types d'évaluation sont prévus : Un travail de recherche en équipe et 2 examens.

1. **Travail de recherche (30%)**

Le travail de session est un travail d'équipe (4 étudiant.e.s par équipe) qui compte pour 30 % de la note finale. Ce travail consiste en différentes parties qui seront remises séparément (voir calendrier de remise des évaluations ci-dessous).

- Problématique (environ 2 pages) et bibliographie : 10%
- Recension des écrits (minimum de 12 articles scientifiques, 3 à 5 pages) : 15%
- Formulation d'un objectif de recherche et d'une hypothèse découlant de la recension des écrits (environ 1/2 page) : 5%

2. **Examen de mi-session (23 mai)**

(30 %)

Examen de fin de session (20 juin)

(40 %)

Les deux examens porteront sur la matière vue en classe et sur les textes obligatoires. Il s'agit de deux examens mixtes comprenant des questions à choix multiples, à court développement et à moyen développement (max 1/2 page).

Évaluation	Pondération	Rappel des échéanciers
Travail de session		
1. Problématique et bibliographie	10 %	cours 5
2. Recension des écrits	15 %	cours 9
3. Objectifs et hypothèses	5 %	cours 12
Examen de mi-session	30 %	cours 7
Examen final	40 %	cours 15

Échéancier de remise des travaux

- Un point par jour sera enlevé pour tout retard dans la remise des travaux, sauf en cas de raisons majeures.
 - Les étudiants et étudiantes devront s'assurer de faire une sauvegarde de leurs travaux.
-

Notation

A+	93	B+	83	C+	73	D+	63
A	90	B	80	C	70	D	60
A-	87	B-	77	C-	67	E	échec

La note globale sera arrondie à l'unité supérieure pour des décimales égales ou supérieures à 0,5 et à l'unité inférieure si les décimales sont inférieures à 0,5.

Politiques :

Politique départementale concernant le report d'une date d'évaluation

Le report d'une date d'évaluation (examen, travail) ou un accommodement pour des événements majeurs de vie (ex. : billet médical, avis de décès) peut être accordé à un.e étudiant.e qui en fait la demande avec pièces justificatives auprès de l'enseignant.e concerné.e, avant la date d'évaluation.

Les étudiant.e.s avec des besoins particuliers doivent contacter le plus tôt possible le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (514-987-3148 – local J-M870) afin de déterminer les mesures de soutien ou les aménagements qui pourraient les aider.

<http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>

Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
http://vie-etudiante.uqam.ca/upload/files/pdf/Politique_no_44.pdf.

Politique départementale relative au climat pédagogique et à la diversité

Cette politique vise à promouvoir un climat d'apprentissage harmonieux où règnent le respect, l'inclusion, la collaboration et le professionnalisme. Elle s'adresse tant aux enseignants et enseignantes, qu'aux étudiants et étudiantes.

1. Offrir un environnement d'études respectueux, ouvert, inclusif et humain

- Adopter en tout temps un langage et un comportement respectueux de la personne.
- Présenter en tout temps et dans tous les contextes (en classe et hors classe, par exemple, lors de rencontres d'équipe ou sur les réseaux sociaux), un comportement exempt d'intimidation, de dénigrement, de menace, d'humiliation, de harcèlement ou de toute forme de discrimination susceptible de porter atteinte aux droits et libertés de la personne.
- Faire preuve d'une sensibilité à la diversité culturelle, sexuelle et relationnelle ainsi qu'à la pluralité des genres.
- Démontrer une compréhension des enjeux intersectionnels pertinents aux contenus enseignés.
- Exercer un esprit critique à l'égard des perspectives théoriques, épistémologiques et axiologiques sur la diversité culturelle, sexuelle et relationnelle ainsi que sur la pluralité des genres.

2. Favoriser un climat d'apprentissage collaboratif

- Reconnaître la contribution de toute personne, y compris celles aux parcours issus de la diversité.
- Partager la responsabilité d'assurer un climat d'inclusion, d'échange et de respect face à la diversité.
- Prévenir l'apparition de conflits interpersonnels et les gérer en adoptant des pratiques de communication transparentes et ouvertes.
- Assurer le partage et la réalisation équitable des tâches et des responsabilités lors d'activités académiques collaboratives.

3. Agir avec professionnalisme et intégrité

- Favoriser le développement de compétences culturelles (connaissances, attitudes, normes, valeurs, habiletés) permettant la mise en œuvre d'un agir professionnel pertinent aux personnes, groupes et communautés de la diversité.
- Respecter la décision des personnes, groupes ou communautés de la diversité de parler ou non de leur parcours.
- S'engager à la confidentialité des informations personnelles transmises lors des activités d'enseignement.
- Éviter de se placer dans une position de conflit d'intérêt (ou d'apparence de conflit d'intérêt).
- Maintenir des relations axées sur les objectifs pédagogiques.
- Se responsabiliser quant à sa charge d'étude ou de travail en assumant les tâches qui y sont reliées, notamment la présence assidue aux cours, la réalisation des travaux dans les délais prévus et le respect des consignes pendant les examens.

- Utiliser les mécanismes ou structures officielles pour présenter ses doléances et gérer les conflits.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Par sa politique 50 relative à la langue française,

(https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_50.pdf), l'UQAM entend valoriser la qualité du français. Les objectifs de cette politique sont de promouvoir et d'assurer l'emploi du français, langue de travail, d'enseignement et de communication institutionnelle et, plus spécifiquement:

- de garantir la qualité du français et la valeur conséquente de la formation qu'offre l'Université;
- de déployer les mesures nécessaires à l'accueil et l'intégration linguistiques des non-francophones;
- et
- de définir les conditions d'apprentissages et d'utilisation d'autres langues que le français dans le cadre des activités universitaires.

INFRACTIONS ACADÉMIQUES

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
<http://www.integrite.uqam.ca/>

Politique n^o 16 - Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Politique n^o 16 - Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

a Politique n^o 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Évaluation des enseignements pour tous les cours de premier cycle

Politique no 23

Politique sur l'évaluation des enseignements

Pour les cours des programmes de 1er cycle, l'évaluation des enseignements se réalise en ligne. La Commission des études et le Conseil d'administration ont adopté en septembre 2014 une nouvelle version de la Politique no 23 d'évaluation des enseignements. On peut la consulter à l'adresse suivante: https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_23.pdf

La nouvelle politique est en vigueur depuis le trimestre d'hiver 2015 et cela entraîne de nouvelles façons de faire. En effet, avec pour objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12e semaine du trimestre, soit à la 13e semaine du trimestre. Vous êtes donc invité à prévoir ce moment et à **l'inscrire nommément à votre plan de cours ou à votre entente d'évaluation** pour le ou les cours dont vous aurez la responsabilité.

Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.évaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Utilisation des nouvelles technologies

Au département de sexologie, pendant la durée des cours, le matériel informatique et de télécommunication doit être exclusivement au service des tâches et apprentissages à effectuer dans le cours. L'Étudiant a donc pour responsabilité de faire une utilisation pertinente de ce matériel. Par ailleurs, un enseignant peut restreindre l'usage de certaines technologies pendant les examens, pendant certaines activités pédagogiques ou à tout autre moment jugé opportun.